



INFOSITE N°6 - NOVEMBRE 2020

MASSIF DE FONTAINEBLEAU



Édito



En ma qualité de Président du Comité de pilotage Natura 2000 des deux sites Natura 2000 Massif de Fontainebleau, je suis à la fois très heureux et fier que la commune de

Fontainebleau, structure animatrice du dispositif depuis 2014, soit reconduite dans cette mission pour la période 2020-2023. Dans ce cadre, a été renouvelé le mandat de l'Office national des forêts (ONF) associé à l'Association des naturalistes de la vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL) en leur confiant la mission de poursuivre la réalisation des actions du document d'objectifs (DOCOB) actualisé en 2019-2020.

Nouvelle période, nouveau contrat mais également nouvelle équipe. C'est ici l'occasion de remercier Yann Nadal de l'ONF ainsi qu'Audrey GARCIA de l'ANVL pour leurs engagements et expertise reconnus et appréciés de tous qui ont œuvré sur la plus grande partie du cycle d'animation qui s'est achevé à la rentrée. C'est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à vos nouveaux interlocuteurs, Morgane SOUCHE pour l'ONF et Guillaume LARREGLE pour l'ANVL qui nous ont rejoint en début d'année pour assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi des actions définies dans le DOCOB.

Le mandat confié s'articule autour des thématiques suivantes : la gestion des habitats et des espèces, par la mise en œuvre de contrats ou de mesures non contractuelles, l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences et la veille à la cohérence des politiques publiques, l'amélioration des connaissances et les suivis scientifiques, ainsi que l'information, la communication et la sensibilisation des propriétaires, gestionnaires, acteurs et usagers du site.

Ils s'attacheront dans ce cadre à la réalisation des objectifs prioritaires du DOCOB qui visent à mettre en œuvre l'ensemble des mesures favorisant la préservation des espèces présentes et citées à l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux ainsi que les espèces et habitats de la Directive européenne Habitat, Faune, Flore : préserver et restaurer un réseau de milieux ouverts fonctionnels, maintenir voire restaurer la naturalité du milieu forestier, préserver et restaurer une trame forestière, entretenir et restaurer les milieux humides, entretenir et restaurer un réseau de mares fonctionnel, ainsi que préserver et renforcer la capacité d'accueil des sites de reproduction et hivernage des chiroptères.

Plusieurs enjeux apparaissent pour cette nouvelle période et nous appellent à être collégalement particulièrement attentifs. Il est en effet essentiel de placer plus avant, au cœur de la gestion courante du massif, les actions visant à soutenir, pérenniser et renforcer les résultats attendus par la mise en œuvre de contrats. Pour ce faire, il nous faudra agir en particulier sur trois leviers : le renforcement des synergies entre le DOCOB et les

révisions des documents d'aménagement (forestier, urbanisme, territoire...), la mise en place d'un système d'alerte des gestionnaires sur la présence d'habitats et d'espèces sensibles aux interventions, assorti de préconisations environnementales ainsi que la sensibilisation, la formation et l'information des gestionnaires pour une meilleure prise en compte des espèces et habitats Natura 2000, mais également de la biodiversité ordinaire, dans une démarche intégrée et pérenne.

Ce sixième info-site revient de manière concrète et détaillée sur les études et inventaires, menées ou en cours et les projets à l'œuvre qui participent de manière remarquable à l'animation Natura 2000 de ce site majeur, pour ses richesses écologiques et pour la place qu'il occupe dans l'histoire mondiale de la protection de l'environnement. La crise sanitaire que nous traversons montre plus que jamais l'urgence à faire société autour de la préservation de la biodiversité. Le caractère emblématique du site bellifontain nous confère de ce point de vue une responsabilité exceptionnelle dans la prise en charge locale de ce bien commun d'intérêt global.

Bonne lecture !

Frédéric VALLETOUX
Maire de Fontainebleau
Président du Comité de pilotage Natura 2000 Massif de Fontainebleau

Retour sur : les landes du massif

UNE LANDE, C'EST QUOI, EXACTEMENT ? CE N'EST PAS JUSTE UNE ZONE DE BROUSSAILLE ?

Les landes sont des végétations dominées par des essences ligneuses (arbrisseaux et arbustes) ne dépassant guère un mètre de hauteur. Les espèces les plus connues et les plus répandues sont les bruyères et callunes qui donnent à ces habitats leur remarquable couleur rose en été. Même si elles présentent dans l'ensemble un aspect dense et un relief homogène, les landes sont souvent pluristratifiées et hébergent aussi diverses espèces herbacées ou mousses. On distingue au sein du massif de Fontainebleau deux variantes plus ou moins imbriquées selon les sites : landes sèches et landes humides.

QUEL EST L'INTÉRÊT DES LANDES ? ON Y TROUVE QUELLES ESPÈCES ?

À chaque milieu, ses espèces propres. La lande n'échappe pas à la règle : elle abrite ainsi plusieurs espèces (faune et flore) spécifiques et parfois très rares. C'est-à-dire qu'elles ne pourraient pas vivre ou se reproduire dans d'autres habitats.

L'espèce emblématique des landes au sein du massif de Fontainebleau est incontestablement la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*). Ce petit passereau est strictement inféodé aux landes homogènes et de taille suffisamment importante (au moins 1 ha d'un seul tenant). Dès que celles-ci commencent à se refermer, à être envahies par des essences ligneuses plus élevées, elle cesse d'utiliser le site pour sa reproduction. D'après une étude réalisée en 2019 (voir page suivante), il reste aujourd'hui moins d'une trentaine de couples nicheurs avérés sur le

massif de Fontainebleau, seul secteur de la région où l'espèce est encore présente.

D'autres oiseaux patrimoniaux profitent de l'ouverture opérée par les landes au sein des boisements. Citons par exemple le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*). À la différence de la Fauvette, il apprécie plutôt la zone de lisière que la seule lande. Les effectifs régionaux du Pouillot sont nettement plus conséquents malgré son déclin très fort (-73% de 2004 à 2017). L'Alouette lulu (*Lulula arborea*) fréquente aussi les landes du massif notamment lorsqu'elles présentent des parties importantes de sol nu. Elle est réputée pour son chant mélodique d'une douceur remarquable. Ses effectifs équivalent à ceux de la Fauvette pitchou au sein du massif mais il existe tout de même d'autres sites de reproduction dans la région.



Ces trois espèces sont considérées « en danger » sur la liste rouge régionale actualisée des oiseaux nicheurs de la région Île-de-France.

La lande profite aussi à une longue liste d'espèces (un peu) moins menacées ou parfois encore relativement communes : Târier pâtre (*Saxicola rubicola*), Hypolaïs polyglotte (*Hippolaïs polyglotta*), Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), etc.

De plus, l'intérêt naturaliste des landes se mesure aussi à la présence de plusieurs plantes rares ou menacées. Ainsi, au sein des landes sèches, on pourra observer l'Hélianthème en ombelle (*Halimium umbellatum*), l'Orobanche des genêts (*Orobanche rapum-genistae*), plante parasite non chlorophyllienne, ainsi que quelques autres espèces présentes au sein des landes silico-calcaires, les plus originales, assez particulières au massif de Fontainebleau : le Genêt ailé (*Genista sagittalis*), la Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*), la Porcelle à feuilles tachées (*Hypochaeris maculata*), etc.

Enfin, dans les landes humides, on pourra trouver encore quelques raretés comme la Bruyère à balais (*Erica scoparia*), la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*), l'Ajonc nain (*Ulex minor*), le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*), la Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica*), le Jonc rude (*Juncus squarrosus*), etc.

La dépendance de toutes ces espèces rares aux zones de landes permet de comprendre aisément l'intérêt de les maintenir en bon état écologique.

POURQUOI NE PAS LAISSER FAIRE LA NATURE ? POURQUOI FAUT-IL GÉRER LES LANDES ?

La nature ayant horreur du vide, elle a pour effet, via la croissance des végétaux, d'occuper tout l'espace disponible. Les landes sont elles-mêmes des végétations issues du développement des espèces ligneuses aux dépens des pelouses (strictement herbacées). De la même façon, sans intervention extérieure, la pousse des arbustes puis des arbres finit par refermer naturellement la lande qui évolue finalement vers une forêt. Ce phénomène se produit durant un pas de temps assez rapide : dès 5 à 10 ans la fermeture est visible tandis que la forêt prend forme au bout de 20 à 30 ans.

Durant les temps préhistoriques, les grands herbivores assuraient le maintien des divers milieux ouverts et donc des landes. Les troupeaux domestiqués des humains ont ensuite pris le relais : ainsi, au temps



Fauvette Pitchou © Guillaume Larregle



Alouette lulu © Louis Albesa

de Louis XIV moins de 20 % de la superficie actuelle du site Natura 2000 sont boisés. L'essentiel du massif de Fontainebleau est alors principalement constitué de grandes étendues de callune, de pelouses, laissant apparaître, de loin, les chaos rocheux. L'abandon de l'activité agropastorale au XX^e siècle a favorisé, comme un peu partout ailleurs dans la région, le retour de la dynamique naturelle de colonisation des pelouses ou des landes par les végétations buissonnantes et arborées. Le milieu forestier a progressivement remplacé les anciens paysages ouverts au point qu'ils sont devenus rares. Le drainage des landes humides dans certains cas ainsi que l'agriculture intensive et l'urbanisation ont aussi aggravé la situation régionale.

Les landes étant donc des végétations rares et fugaces (de transition), elles confèrent aux espèces qui en dépendent une situation précaire. Ces dernières se retrouvent désormais fortement menacées par la disparition de leurs habitats et leur valeur patrimoniale régionale est très élevée.



Chantier d'arrachage - Champ Minette (RBD)

Une responsabilité régionale, voire nationale, importante incombe donc aux gestionnaires du site Natura 2000 du massif de Fontainebleau qui abrite une part conséquente de ces habitats ouverts. Cela justifie la nécessité de gérer les landes restantes. Le retour de pratiques agropastorales concrétisé par la présence de troupeaux de moutons

au sein du massif de Fontainebleau constitue l'une de ces solutions. Ce pâturage extensif contribue à entretenir durablement les milieux ouverts. Un contrat Natura 2000 a donc été établi entre un berger

(Alexandre Faucher) et l'ONF. Depuis 5 ans maintenant, c'est un troupeau d'environ 300 moutons qui pâture en forêt domaniale de Fontainebleau chaque année entre avril et septembre. Une itinérance de parcelle en parcelle qui couvre 200 hectares de landes et pelouses sèches.

Cependant, le pâturage n'est plus efficace lorsque les arbustes sont trop denses ou que les arbres sont trop hauts. Il faut alors intervenir mécaniquement par des coupes. Ces coupes ne sont pas toujours comprises, le grand public ayant parfois du mal à relativiser la valeur écologique d'un jeune arbre par rapport à la restauration d'une lande et sa biodiversité spécifique menacée. D'autant plus que les arbres à couper sont le plus souvent des pins, espèces peu locales plantées massivement par les hommes à partir du XIX^e siècle, qui augmentent l'acidité des sols et modifient le cortège floristique associé.



Broyage de pruneliers - Champ Minette (RBD)

En plus des actions d'éco-pâturage et des interventions mécanisées, des chantiers participatifs sont organisés. L'ANVL et l'ONF font régulièrement appel à des groupes de personnes motivées pour arracher et/ou couper de jeunes pins et bouleaux qui s'installent dans les landes. Ces chantiers permettent également une sensibilisation du grand public sur la nécessité de préserver ces milieux spécifiques.

Ça se passe en forêt

ÉTUDE « LULU/PITCHOU »

En 2019, grâce au mécénat de l'entreprise Société Générale, une enquête d'ampleur a été menée afin d'évaluer les effectifs des populations nicheuses et les préférences écologiques de deux oiseaux spécifiques des milieux ouverts (landes et pelouses) du site Natura 2000 du massif de Fontainebleau: la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*, landes strictement) et l'Alouette lulu (*Lulula arborea*, pelouses et landes). Quinze ornithologues de l'ONF et de l'ANVL se sont relayés pour prospecter les 765 ha sélectionnés pour l'étude. Près de 150 jours de terrain auront été nécessaires pour accomplir cette mission. Ces suivis ont permis de déterminer et cartographier les effectifs nicheurs suivants : 23-29 couples pour la Fauvette pitchou et 23-30 couples pour l'Alouette lulu. Parmi les enseignements concernant les préférences écologiques des espèces, on retiendra globalement qu'en un secteur donné, il vaut mieux une seule grande surface de milieux ouverts plutôt que plusieurs petites et c'est encore mieux si des parcelles sont connectées même par d'étroits corridors ouverts. Cette étude constitue une base solide pour orienter la gestion des parcelles favorables, ou potentiellement favorables, à ces 2 espèces menacées.

ÉTUDE SUR LES COLÉOPTÈRES SAPROXYLIQUES

Après l'étude menée sur le rare Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) en

2017 montrant la présence de 4 populations à proximité et au sein même de quelques Réserves Biologiques Intégrales, l'ONF a lancé une autre étude afin de confirmer la présence du non moins rare Taupin violacé (*Limonicus violaceus*). Ce petit coléoptère saproxylique se trouve en général dans des cavités basses d'arbres de forêts matures européennes. L'étude, réalisée en 2019 et 2020, a consisté dans un premier temps à repérer des arbres pouvant potentiellement accueillir l'espèce. Des nasses à émergences, sortes de filets disposés devant la cavité afin de l'obstruer, ont été installées permettant de capturer les individus sortant des trous. Enfin, chaque spécimen récolté a été identifié. Ce suivi sur deux ans n'a pas permis de confirmer la présence du Taupin violacé sur les zones prospectées. Cependant à l'occasion de cet échantillonnage, 215 espèces de coléoptères de 39 familles ont été collectées et identifiées dont 33 espèces patrimoniales. L'étude devrait être reconduite sur d'autres sites pouvant être favorables à l'espèce, notamment les Réserves Biologiques Intégrales.



Pique-Prune © Olivier Vinet

NATURA 2000

C'est quoi ?

Plusieurs statuts règlementaires et environnementaux protègent le massif forestier de Fontainebleau parmi lesquels le réseau européen Natura 2000. Celui-ci, représenté par un ensemble d'espaces naturels, s'attache à protéger les habitats et les espèces remarquables et menacées à l'échelle européenne. Il repose sur un document d'objectifs (DOCOB) qui définit les enjeux tout en précisant les actions conservatoires à réaliser sur les territoires.

En chiffres



31 communes



100% du massif de Fontainebleau

inclus dans le réseau (Fontainebleau, Trois-Pignons, Commanderie)



17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire



24 habitats d'intérêt communautaire



14 espèces d'intérêt communautaire

La bonne nouvelle

LE CHAT FORESTIER PRÉSENT EN ÎLE-DE-FRANCE

Excellente nouvelle ! Le véritable Chat sauvage ou chat forestier (forme *Felis sylvestris sylvestris*) est présent dans notre région et plus particulièrement au sein du périmètre Natura 2000 du massif de Fontainebleau. Ce sont des analyses génétiques réalisées sous la tutelle de l'OFB* (anciennement ONCFS**) à partir de poils d'animaux capturés (et relâchés) sur la commune de Fleury-en-Bière qui l'ont confirmé en 2019. Sa présence était douteuse dans la région, en raison de la grande difficulté de distinction, sur les seuls critères morphologiques, avec certains Chats harets (chats domestiques retournés à l'état sauvage) et à cause des cas d'hybridation entre les 2 formes. Cette analyse met donc fin à un débat de longue date au sein de la communauté naturaliste francilienne : les uns suspectaient sa présence dans la région mais ne pouvaient pas convaincre de façon certaine les autres. Il est donc bien là et sur notre territoire Natura 2000 qui plus est !

* Office Français de la Biodiversité

** Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Le saviez-vous

ÉVALUER L'INCIDENCE NATURA 2000 DE SON ÉVÉNEMENT

Depuis juin 2020, l'ONF a mis en place un site internet (www.gestiondesautorisationseforet.com) à l'attention des organisateurs d'événements sportifs ou culturels en forêt domaniale de Fontainebleau. Ce site Internet permet à l'organisateur de faire sa demande d'autorisation d'événement en ligne et de voir en direct, en fonction de la date choisie, la sensibilité environnementale du lieu sur lequel il souhaite organiser son événement. Le but : vérifier que la manifestation soit compatible avec la préservation des espèces et des milieux naturels.

Plus d'informations : <https://www.onf.fr/+755::les-demandes-dautorisation-evoluent-et-deviennent-plus-simples-avec-internet.html>

C'est la saison

HOUX, GUI, FRAGON ET MOUSSES : GARE AUX CUEILLETES EXCESSIVES

Chaque fin d'année, à l'approche des fêtes, le Houx, le Gui et le Fragon, servant à la confection de décorations et autres bouquets, souffrent de ramassages intensifs, souvent destinés à leur commercialisation. Que les forêts soient privées ou publiques, leurs fruits et produits appartiennent aux propriétaires. Les cueillettes sont interdites sans leur accord. Cependant dans les forêts publiques, le code forestier (articles L.163-11, R.163-4 et R.163-5) tolère un ramassage en petites quantités, réservées à un usage familial. Celles-ci ne doivent pas dépasser l'équivalent d'une poignée par personne, soit un bouquet de quelques branches. Tout prélèvement intensif et trop volumineux peut faire l'objet d'une amende, prévient l'ONF. La vente de Houx sauvage est proscrite sur les marchés. Dans ce cadre, le commerçant doit prouver que le Houx mis en vente provient d'une culture.

Des questions ?
Des renseignements ?



Morgane SOUCHE
morgane.souche@onf.fr
01 60 74 93 57

Guillaume LARREGLE
larregle@anvl.fr
01 64 2261 17

